

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3^e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le prochain budget ; la situation financière de la France. — La sécurité de la France et les conventions de garantie anglo-américaine. — La question de l'Adriatique. — A Fiume. — L'Amérique et la Russie Bolcheviste.

Comme nous l'avons dit, M. Klotz a déposé sur le bureau de la Chambre deux projets de loi : l'un vise l'ouverture de crédits additionnels au budget de 1919 ; l'autre les dépenses à effectuer pendant le premier trimestre 1920. Il s'agit, pour ce dernier crédit, de trois douzièmes provisoires en attendant le vote d'un budget régulier.

Du premier projet, rien à dire. Il doit permettre de clore l'exercice 1919 qui atteindra cinquante milliards de dépenses ! Voilà où nous a conduit la prodigalité de la Chambre défunte, follement généreuse à l'approche des élections.

Mais le projet pour les trois premiers mois de 1920 est stupéfiant. Le ministre des finances demande pour ce seul trimestre douze milliards 1/2. De sorte qu'on prévoit encore, pour 1920, deux ans après la guerre, une dépense annuelle de cinquante milliards.

On parlait d'un budget de 25 milliards, on atteindra le double !... Sans doute une première annuité de l'Allemagne réduira la part à verser par les contribuables français, mais le total à l'actif de ces derniers restera formidable et supérieur au chiffre prévu.

La carte à payer est effrayante et provoque les justes réflexions suivantes de notre confrère des Débats : Le total « ne surprend pas du tout ceux qui ont vu à l'œuvre la dernière Chambre, qui ont assisté à cette enchevêtre insensée de réclames électorales, qui, maintenant encore, contemplant avec inquiétude et avec colère tant de largesses jetées au hasard sous des titres divers, tant de fraudes commises au détriment du fisc et restées impunies, tant de sinécures maintenues... Nous verrons si la Chambre, qui n'aborde qu'aujourd'hui sa véritable tâche, a l'énergie nécessaire non pas seulement pour rogner quelques crédits sur le papier, mais pour imposer impitoyablement des économies, pour créer les quelques milliards de nouvelles ressources normales indispensables et aussi — ce n'est pas la partie la moins difficile de sa tâche — pour rétablir dans l'esprit public la moralité fiscale si profondément ébranlée. »

Certains journaux, commentant le dernier discours de Lloyd George, constatent avec quelque stupéfaction une réserve du Premier anglais au sujet de la convention de garantie franco-anglaise qui doit jouer en cas d'attaque allemande non provoquée.

Lloyd George a dit que cette convention ne serait définitive que le jour où l'Amérique aurait ratifié, de son côté, la convention identique à l'égard de notre pays. Il s'est empressé d'ajouter, il est vrai, que rien ne permettait de croire que les États-Unis se soustrairaient aux engagements pris.

Le ministre anglais a pourtant prévu le cas invraisemblable où les Américains se désintéresseraient des choses d'Europe. « Ce serait, a-t-il dit, une lourde charge pour notre nation que d'assumer seule cette tâche. Ce serait la première fois que notre pays serait appelé à garantir protection en se trouvant complètement seul, et tout cela sera pris en considération lorsque nous en viendrons à examiner quelle sorte de décision est intervenue. »

Faut-il s'étonner de cette réserve apparente ? Nous ne le pensons pas. Il est contraire aux traditions britanniques de se lier par des engagements aux affaires du continent, mais la décision de nos voisins n'est pas douteuse, car ils sont autant que nous-mêmes intéressés au maintien d'une paix durable. C'est ce que remarque parfaitement le Temps en écrivant : « M. Lloyd George s'est exprimé comme si la Grande-Bretagne ne faisait que donner une protection, et comme si la France ne faisait qu'en recevoir une. En réalité, il n'en est pas ainsi : en s'unissant pour résister à une attaque allemande, les deux pays se protègent réciproquement. »

Ce n'est pas par amour-propre que nous tenons à rappeler cette vérité.

Les leçons de la guerre ont été trop cruelles pour qu'une question d'amour-propre puisse se poser entre Français et Anglais. Elles n'enseignent pas seulement ce qui serait advenu de la France si l'Angleterre était restée indifférente, mais aussi ce qui serait advenu de l'Angleterre si la France n'avait pas tenu. C'est pourquoi il ne faut pas dire que si les États-Unis refusaient, par impossible, de ratifier leur convention de garantie, l'Angleterre serait seule à protéger la France. Il faut dire que l'Angleterre et la France seraient seules à sauvegarder la paix et qu'elles auraient à se concerter en conséquence.

Aussi bien, la préoccupation du Premier anglais tombera d'elle-même, car personne ne peut supposer que l'Amérique manquera à ses engagements. Comme nous, elle est grandement intéressée à une paix indéfinie et cette paix sera d'autant plus certaine que la convention de garantie sera ratifiée à Washington et à Londres.

M. Scialoja, ministre des affaires étrangères, retour de Londres, a fait devant la Chambre italienne un exposé de la « question de l'Adriatique » qui passionne nos voisins.

L'exposé a été un succès italien et il ne faut pas se dissimuler qu'un grand mécontentement règne, au-delà des Alpes, contre l'Entente et l'Amérique.

Il faudra bien en finir avec cette irritante question qui menace de creuser un fossé entre les nations qui luttaient hier côte à côte pour le triomphe du Droit. Mais il paraît difficile d'arriver à une solution aussi longtemps que d'Annunzio, qui s'est placé hors de la légalité, se dressera entre Rome et l'Entente.

La situation ne s'améliore pas en Espagne.

Un grand journal de Madrid, El Sol, déclare que les milieux politiques espagnols estiment qu'on s'achemine vers « une grande crise ».

La lutte continue, dans l'ancien empire des Tsars, entre bolchevistes et anti-bolchevistes. En dépit des protestations des internationalistes de l'Entente il faudra bien, tôt ou tard, que les Alliés interviennent pour en finir... et pour empêcher l'Allemagne d'exploiter à son seul profit les richesses immenses de la Russie.

Hervé a raison lorsqu'il écrit dans la Victoire : « C'est une honte qu'entre la Russie bolcheviste, qui nous a trahis à Brest-Litovsk, ce qui a failli amener les Boches à Paris au printemps de 1918, et la Russie patriote, nous n'osions pas nous prononcer ouvertement. Il ne suffit pas de reconnaître officiellement le gouvernement de la Russie patriote, il faut l'aider matériellement. »

C'est l'évidence même et l'Amérique finit par comprendre l'utilité de cette aide matérielle. C'est pourquoi les États-Unis estiment qu'il est urgent de briser « la machine » de Léline et Trotsky. Cela ne veut pas dire que les Yankees vont, incontinent, envoyer des troupes contre les Bolcheviques, mais ils ont décidé de ne faire aucune objection à l'action du Japon en Sibérie, et cela est déjà significatif.

On ne nie pas en Amérique, dit un télégramme de Washington, que la situation en Russie soviétique est grave et on estime généralement que les Alliés doivent prêter leur aide aux généraux antibolchevistes et battre une fois pour toutes l'armée de Lé-

nine dont la force incontestable inspire en Amérique une certaine inquiétude.

Le conseil est précieux, mais mieux vaudrait un acte. Il faudra bien qu'on y arrive si l'on ne veut pas que les Boches « gagnent la paix » !... A. C.

L'évolution de la propriété rurale

Lors du discours qu'il prononça dernièrement, le ministre des finances nota l'évolution rapide qui s'accomplissait dans la propriété rurale. On peut même dire, selon un de nos confrères, que s'accomplit de nos jours dans le silence et l'ombre des campagnes une des révolutions les plus profondes qui aient orienté l'histoire de notre pays, révolution si grande qu'il faudra de longues années peut-être avant que ne s'en révèle toute la portée. Cette révolution pacifique, c'est l'accession à la propriété d'une masse innombrable de Français. Comme on disait : « 1789 a fait de la propriété féodale la propriété bourgeoise », on dira : « 1919 a fait de la propriété bourgeoise la propriété paysanne ».

En 1918, on évaluait le nombre des propriétaires fonciers — petits, moyens ou grands — à environ huit millions. Cette année, c'est par centaines de mille que se comptent, dans nos campagnes, les nouveaux propriétaires. A aucune époque de notre histoire ne s'est accompli en un aussi court laps de temps, un pareil transfert des possessions rurales.

Voici un tableau comparé des droits perçus en 1913, en 1918 et en 1919 pour ventes d'immeubles qui illustre suffisamment cette révolution.

1913 : 183.208.500 fr.
1918 : 204.813.000 fr.
1919 : 538.296.500 fr.

Ces chiffres se rapportent au même droit perçu pour les trois années : 7 0/0.

L'augmentation énorme de 1919 ne représente que pour une part, qui n'est pas la plus forte, la plus-value des propriétés. Elle indique par-dessus tout, d'après les renseignements du ministère des finances, l'accroissement extraordinaire du nombre des ventes. L'épargne agricole de nos campagnes a trouvé là son placement. Le fermier est devenu propriétaire, le petit propriétaire a arondi son domaine. Le même phénomène social se révèle par la libération d'innombrables hypothèques.

Un exemple

Ils vont bien, en Pologne ! Les journaux ont annoncé qu'on a fusillé un mercanti devant la foule assemblée pour la parade d'exécution.

La sentence de la Cour martiale qui l'avait condamné a été immédiatement suivie d'effet et le président de la République Polonoise, M. Paderewski l'avait, dit-on, sanctionnée sans hésitation.

Cet homme énergique aurait même ajouté que ce n'était qu'un début, et qu'il fallait s'attendre à une série.

Il est certain que si l'on avait employé, dès le début de la course effrénée aux bénéfices scandaleux, la manière un peu brutale mais exemplaire que préconise le grand musicien tombé, sur le tard, dans la politique, on aurait arrêté, à l'origine, le mal dont nous souffrons et qui va tous les jours en augmentant.

On a bien, pour effrayer les trafiquants, agité dans des articles de journaux le spectre d'un certain Enguerrand de Marigny qui, après une vie de profits usuraires, finit assez mal au bout d'un gobelet, mais, comme dit l'autre, tout cela n'était que littérature. Jamais on n'a osé entrer résolument dans la voie de l'action, et sans aller jusqu'aux extrémités devant lesquelles les Polonais n'ont pas reculé, on aurait pu réfréner, par des mesures sévères, mais sans mort d'homme, les écarts vraiment intolérables de certains commerçants.

Il est aujourd'hui trop tard et c'est en vain que la presse essaie courageusement d'aider les pouvoirs publics à remonter le courant.

dans des convulsions successives qui le font souffrir sans amener un résultat sérieux.

C'est là une situation dangereuse, car l'organisme finit par s'épuiser dans cette lutte continuelle et il faut toujours redouter, parmi cette série de convulsions, celle qui, plus brutale que les précédentes, peut amener une révolte des forces qui résistent encore. Eventualité terrible dont il faut souhaiter qu'un chirurgien habile, autant que résolu, prenne au plus tôt soin d'écarter de notre route.

AGPARTEL.
(Agence « Paris-Télégrammes »).

INFORMATIONS

450 millions au Trésor d'Alsace-Lorraine

En même temps qu'il déposait la demande de trois douzièmes provisoires, le Ministre des Finances sollicitait de la Chambre l'autorisation de faire sur les ressources de la trésorerie, des avances au Trésor d'Alsace-Lorraine, s'élevant à la somme de 450 millions de francs. Ces avances seront effectuées contre remise de bons souscrits par le service de la dette d'Alsace-et-Lorraine, à échéance de six mois et productifs d'intérêts calculés au taux de 4 1/2 0/0 l'an.

M. Lloyd George viendrait à Paris avant le 1^{er} janvier

Dans les milieux politiques, on assure que M. Lloyd George se rendra à Paris entre Noël et le Jour de l'An pour préciser avec M. Clemenceau certains points intéressant le problème de l'Adriatique et la question turque.

Trois nouvelles notes allemandes

Les Allemands ont fait parvenir trois notes à la Conférence de la paix. La première a trait aux questions de transports des troupes dès la mise en vigueur du traité de Versailles.

La seconde répond à une question qui avait été posée au cours des récentes négociations engagées entre les experts navals. Elle donne certaines précisions sur les croiseurs légers allemands qui sont actuellement en réparation mais non en construction.

Enfin, par la troisième, M. de Lersner annonce aux Alliés que l'Assemblée nationale vient d'approuver le protocole que les Allemands ont signé et qui leur impose de modifier l'article 61 de la reconstitution prévoyant le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne.

La Hollande refuserait de livrer le Kaiser

Le « Soir » dit apprendre de source autorisée que le gouvernement hollandais a fait savoir officiellement aux Alliés, depuis plusieurs semaines, qu'il ne consentirait pas à livrer le Kaiser à des juges.

Le gouvernement hollandais invoque le droit d'asile et d'autres raisons.

Il n'y a pas de prisonniers français retenus en Allemagne

On a beaucoup parlé, ces temps-ci, des prisonniers français retenus en Allemagne au mépris des traités. On s'est beaucoup apitoyé sur le sort de ces malheureux ; on a réclamé des mesures sur un ton indigné.

Cependant, la vérité semble être quelque peu différente des histoires qu'on a bien voulu raconter. En effet, toutes les enquêtes officielles ont établi que s'il reste, à l'heure actuelle, des prisonniers français, il y sont de leur plein gré et ce sont des déserteurs.

Ils préparent la revanche économique

Le « Lokal Anzeiger » annonce que le docteur Kuhne, directeur de la ligne Hamburg-Amerika, a déclaré que le gouvernement d'empire allemand va consacrer un milliard et demi à la reconstruction de la flotte de commerce allemande.

Est-ce vrai ?

Erzberger vient de faire à l'Assemblée nationale la déclaration suivante : « Les frais d'entretien des armées d'occupation ont atteint de telles proportions que l'Entente est forcée, dans

son propre intérêt, de réduire cette dépense. Une grande partie des 20 milliards de marks en or que nous avons à payer a déjà été acquittée. »

La nouvelle Conférence interalliée sur l'Adriatique

On annonce que la Conférence inter-alliée qui devra résoudre la question de l'Adriatique et, en particulier, régler le sort de Fiume, se réunira à Paris le 7 janvier. M. Nitti, qui assisterait aux réunions, quitterait Rome pour Paris le 5 janvier.

La ratification du traité est proche

Le Conseil suprême, dans sa séance de lundi matin, a arrêté les termes de la réponse à faire à l'Allemagne. Il délibérera à nouveau sur le texte définitif à la fin de l'après-midi. On compte que la ratification de l'acte de Versailles ne tardera plus.

Il est vraisemblable que le Conseil a décidé de maintenir la nécessité, pour l'Allemagne, de signer le protocole du 1^{er} novembre relatif à l'exécution des clauses de l'armistice et aux 400.000 tonnes de matériel de port à livrer en compensation de la destruction de la flotte de Scapa-Flow.

Toutefois, les Alliés s'engageront, au cas où il serait démontré que leurs évaluations du matériel de port allemand seraient exagérées, à en tenir compte et à réduire leurs demandes dans la même proportion.

Aucune réunion n'est prévue, pour le moment, entre M. von Simson, directeur au ministère des Affaires étrangères allemand, et les représentants alliés, en vue de préparer l'exécution du traité de paix.

Ceux que l'Entente va réclamer

Le total des personnalités boches dont la livraison est réclamée par les Alliés atteint 1.500 noms dont ceux d'un fils de l'ex-kaiser, l'ex-konprinz Rupprecht et plusieurs généraux commandants d'armée.

Les débats auront lieu devant les juridictions militaires de Paris et de Lille au cours de 1920.

Les bourreaux boches

Beaucoup de mandats d'arrêt ont été lancés par les parquets et conseils de guerre de Lille contre des soldats et officiers allemands inculpés de délits et de crimes commis en France occupée. C'est en vertu de quatre de ces mandats d'arrêt que les lieutenants Braun, Layssie et Schneider, ainsi que l'ex-capitaine Bauer ont été amenés à la citadelle de Lille.

La restitution des objets volés à la France

Les conditions d'armistice demandées par l'article 238 du traité de Versailles, la restitution de tous les objets emportés des régions occupées en Allemagne. Pour se conformer à ces conditions, les Allemands ont créé à Francfort un bureau de restitution dans le but de faciliter le retour de tous ces objets à la France. Le 6 septembre dernier a paru un avis allemand signé par M. Simson, invitant les détenteurs d'objets meublants, d'objets d'art et de valeur provenant des régions occupées à les faire parvenir à ce bureau avant le 15 décembre dans l'intérêt pour l'Allemagne de hâter la fin de cette restitution pour la mise en vigueur du traité et prévenir tout désagrément dans l'avenir.

Le point important de cet avis est que ces restitutions peuvent se faire sous le couvert de l'anonymat, sans déclaration de personne. Jusqu'à présent, ces restitutions se font normalement ; on remarque une grande quantité d'objets d'art, parmi lesquels un tableau de Boucher et un tableau de Théodore Rousseau.

Une statistique

Rapproché des chiffres de la population totale de chaque Etat, le chiffre des pertes donne d'une manière plus frappante, la mesure des sacrifices en vies humaines que la guerre a imposés aux diverses puissances :

La France a perdu 1 homme sur 28 habitants ; la Grande-Bretagne seule (sans compter les colonies), 1 homme sur 68 ; l'Italie, 1 sur 79 ; l'Allemagne, 1 sur 35 ; l'Autriche-Hongrie, 1 sur 50 ; la Russie, 1 sur 107 ; les États-Unis, 1 sur 2.000.

La France a eu 3 morts pour 1 prisonnier ; l'Angleterre 2 morts pour un ; l'Allemagne 3 morts pour un, comme la France ; l'armée russe,

compte 2 prisonniers pour un mort ; et l'armée austro-hongroise pareillement.

Revers de Koltchak et de Denikine

Les nouvelles qui parviennent de Russie annoncent une série de revers subis par les armées opposées aux armées bolchevistes. En Sibérie, Koltchak a perdu Novo-Nicolajewsk, où les rouges sont entrés. Il a reporté son quartier général à Krasnoïarsk, qui est à peu près à mi-distance entre Omsk et Irkoutsk. La Sibérie orientale reste solidement occupée par les Japonais, qui y sont en force. Dans la Russie du Sud, Denikine a perdu successivement Kiev, Poltava et Kharkov. Dans le nord-ouest, les troupes rouges attaquent violemment, sous Narva, les positions des Esthoniens, qui ont recueilli les débris de l'armée de Youdenitch. Ce dernier est actuellement à Riga. Les Polonais, après le repli de Denikine, s'attendent à ce que les bolcheviques concentrent contre eux le gros de leurs forces. C'est pourquoi ils s'efforcent actuellement de conclure une convention militaire avec les États baltes, la Finlande, l'Ukraine et Denikine.

L'emprunt

Il est probable que le prochain emprunt sera de 5 1/2 ou 5 3/4, p. 100, et que son prix d'émission s'approchera tout près du pair.

Le procès Caillaux

Le bruit court au Sénat que le Gouvernement aurait renoncé à prendre un décret saisissant de l'affaire Caillaux le Sénat qui sera élu le 11 janvier prochain. Un projet de loi serait déposé incessamment sur le bureau du Parlement, afin d'habiliter les nouveaux sénateurs.

Une révolution dans la production de l'acier

Le docteur Arnold, professeur de métallurgie à la Sheffield University, en Angleterre, a découvert une méthode de production d'acier qui promet, dit-on, la transformation de toute cette partie de l'industrie qui s'occupe du métal de la qualité la plus fine et la plus dure.

On peut juger de l'importance de la découverte en apprenant que le gouvernement britannique a défendu au professeur Arnold, jusqu'à nouvel ordre, de faire part de sa méthode aux fabricants d'acier, même dans son propre pays. Le gouvernement se propose, évidemment, de l'examiner d'abord pour voir s'il y a lieu de l'accaparer pour la construction de ses navires de guerre et la fabrication des gros canons et des armes en général.

M. Arnold a obtenu des brevets en Angleterre et en d'autres pays. Les Américains se montrent déjà très curieux de son secret, et le gouvernement de Washington a même envoyé un expert en Angleterre, dès qu'il a eu connaissance de la découverte, pour s'en rendre compte, si cela est possible.

Le nouvel acier possède, paraît-il, trois fois la qualité franchante et quatre fois la durabilité des autres aciers les meilleurs.

M. Arnold est arrivé à produire cet acier en ajoutant à la formule usitée de fabrication un élément rare qu'on appelle le vanadium. Mais de quelle manière le fait-il ? Cela n'a pas encore été révélé.

Les élections au Conseil général

Le ministre de l'intérieur communiqué la statistique suivante : Résultats du deuxième tour de scrutin parvenus à 11 heures :

Nombre de ballottages, 281 ; résultats parvenus, 251 ; résultats non parvenus, 30, dont 19 pour lesquels les votes des réfugiés devront être attendus.

Ont été élus : conservateurs anciens, 3 ; nouveaux, 17 ; total, 20. Progressistes anciens, 8 ; nouveaux, 23 ; total, 31. Républicains de gauche nouveaux, 10 ; anciens, 47 ; total 57. Radicaux-socialistes nouveaux, 35 ; anciens, 61 ; total, 96. Républicains socialistes nouveaux, 2 ; anciens, 8 ; total, 10. Socialistes unifiés nouveaux, 6 ; anciens, 31 ; total, 37.

Un grand succès de Denikine

On annonce d'Helsingfors une victoire importante remportée par Denikine dans la direction de Tsaritzine ; il aurait fait 10.000 prisonniers et se serait emparé de 100 canons et de 25 mitrailleuses.

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés à l'occasion des fêtes de Noël, le "Journal du Lot" ne paraîtra pas jeudi.

IL FAUT DES MILLIARDS

La Chambre a décidé, dans la séance du 19 décembre, de reprendre le rapport déposé au nom de la Commission chargée d'examiner les marchés conclus par l'Etat depuis le début de la guerre sur la révision des marchés de la guerre.

Un bon point à la nouvelle Chambre. Sa décision est excellente : elle est, cependant, insuffisante.

Faire rendre gorge aux profiteurs des marchés de la guerre est une nécessité absolue.

A cette heure, le ministre des Finances fait connaître aux contribuables qu'il faut verser beaucoup d'argent pour faire face aux dépenses publiques.

13 milliards à payer pour le premier trimestre de 1920 ! Rien que ça !

Eh certes, il faut bien payer les frais électoraux, c'est-à-dire récompenser les innombrables créatures qui, pour ne rien faire, ont été et sont installés provisoirement, depuis 5 ans, dans les administrations diverses.

Il faut bien solder les augmentations formidables de traitement.

Le Parlement a une grande décision à prendre : c'est M. Raoul Péret, vice-président de la Chambre des députés, président de la Commission des crédits, qui l'indique :

« Organiser la compression énergique des dépenses et en finir une bonne fois avec cette tendance fâcheuse qui a tout citoyen français d'émargier au budget de l'Etat. Le régime de la sportule n'est ni patriotique, ni honorable. »

« Ne payer personne — du haut en bas de la hiérarchie — qu'en raison des services rendus et proportionnellement aux disponibilités budgétaires. »

« Toute sinécure doit être impitoyablement supprimée. »

Bravo, bravissimo ! Voilà un langage clair. Il n'est peut-être pas exact que tout citoyen veuille émargier au budget de l'Etat. Mais il est certain que trop d'individus, à la veille des élections surtout, font beaucoup de bruit pour obtenir « quelque chose » des candidats qu'ils ont soutenus et qui ont été élus.

Mais la compression des dépenses exagérées occasionnées par le paiement des profiteurs de sinécures suffira-t-elle pour boucler un budget qui s'élève à plusieurs milliards ?

Ce n'est pas prouvé. Il faut trouver d'autres ressources.

On ou non veut-on combattre les mercantis ? On ou non veut-on prendre la ou il y en a, chez les mercantis, les ressources qui manquent à l'Etat ou bien persister à pressurer le contribuable, le travailleur, le petit propriétaire ?

On semble traquer les mercantis, écrit M. Beaunier, dans l'Echo de Paris. On en condamne même, comme ce boucher parisien qui aura à payer 12.000 fr. d'amende. Mais ce boucher fait plusieurs millions d'affaires par an !

« Alors, écrit notre confrère, voilà un procédé commercial tout à fait licite et qui donne des millions, et qui n'aura coûté au bénéficiaire que 12.000 fr. d'amende ! C'est ridicule. Il appartient à la nouvelle Chambre de savoir si nous avons des lois suffisantes pour supprimer les mercantis. Nous les avons ? Elle exigera qu'on les applique. Nous ne les avons pas ? Elle les fera. C'est indispensable et c'est urgent. »

Oh, oui ! C'est indispensable, c'est pressant ! Il n'y a pas encore prescription pour faire rendre gorge aux spéculateurs, aux profiteurs qui sont légion. Il y en a dans le Lot.

Est-ce qu'il faudrait payer des impôts formidables au lieu et place de ces messieurs ? Qui possède doit payer c'est entendu. Mais qui possède beaucoup parce qu'il a beaucoup profité, pillé, volé au su et au vu de toutes les administrations et de tout le monde, doit payer encore davantage.

Et M. Maurice Ajam, député de la Sarthe, a bien raison quand il dit : « Ce que les électeurs attendent de leurs élus, c'est un travail prompt, une opération chirurgicale exécutée « à la Doyen » et pas de chloroforme possible ! Si la Chambre hésite, elle est à vau-l'eau. On ne peut pas dire que la France aura le choix entre la faillite et la révolution : elle les aura toutes les deux. »

Tous les scandales qui éclatent en ce moment sont là pour prouver que ces mesures énergiques sont nécessaires, urgentes.

Le peuple qui travaille, qui peine, qui souffre, ne peut pas et ne doit pas payer pour ceux qui l'ont exploité, volé.

Ah ça ! Faudra-t-il, sous prétexte de discipline républicaine, être obligés de saluer bien bas les profiteurs, les pillards ?

Nous nous refusons à le faire ! Il y a une question de justice qui est posée. A la nouvelle Chambre de la résoudre. Ayons espoir qu'elle la résoudra.

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

La médaille militaire vient d'être attribuée à notre jeune et regretté compatriote Roger Dumas, mort au champ d'honneur.

« Dumas Roger, caporal au 3^e régiment de marche de zouaves : a fait preuve d'un courage et d'un sang-froid dignes d'éloge à la tête de son escouade aux combats des 22, 23 et 24 août 1914. A été mortellement frappé le 1^{er} décembre 1914. »

Roger Dumas, instituteur dans le Lot, était le fils de M. Dumas, ancien adjudant au 7^e d'infanterie et de Mme Dumas, institutrice en retraite, demeurant actuellement faubourg la Barre à Cahors.

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Bourdeix François : excellent caporal. A trouvé une mort glorieuse, le 7 mars 1915, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies de Perthes-les-Hurlus (Marne). A été cité.

Henry (André-Etienne) : soldat téléphoniste brave et dévoué. Blessé mortellement en réparant une ligne téléphonique sous un violent bombardement, le 9 juillet 1916, au bois de Vaux-Chapitre, devant Verdun. A été cité.

Guille-Phoïn Jean : très bon soldat. A trouvé une mort glorieuse en s'élançant à l'assaut des positions ennemies, le 20 mars 1915, devant Perthes-les-Hurlus. A été cité.

Combe Jules-Jean : très bon soldat. Blessé mortellement en s'élançant à l'assaut des positions ennemies, le 20 mars 1915, devant Perthes-les-Hurlus. A été cité.

Bourg Jean : bon caporal, courageux et très dévoué. A trouvé une mort glorieuse au cours d'une contre-attaque de nuit, le 8 septembre 1915, au secteur de la Harazée, en Argonne. A été cité.

Bourdel Ludovic : bon soldat. Grièvement blessé, le 8 janvier 1915 en s'élançant à l'assaut des positions ennemies au nord de Mesnil-les-Hurlus. Mort, le 9 janvier 1915, des suites de ses blessures. A été cité.

Bouloux Pierre : bon et brave soldat. A trouvé une mort glorieuse, le 25 mars 1915, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies au nord de Perthes-les-Hurlus (Marne). A été cité.

Belet Maris-Félix : bon soldat. A trouvé une mort glorieuse, le 19 juillet 1918, à Pori-Binson (Marne). A été cité.

Bord Guillaume : bon caporal. Blessé le 30 mai 1915, tué à son poste de combat, le 1^{er} octobre 1916, à Régnéville (Lorraine). A été cité.

Bizat Jean-Louis : excellent caporal. A trouvé une mort glorieuse, le 22 août 1914, au combat de Bertrix (Belgique). A été cité.

Souillac Elienne : excellent soldat. A trouvé une mort glorieuse, le 1^{er} janvier 1915, au cours d'une violente attaque dirigée contre les positions ennemies de Mesnil-les-Hurlus. A été cité.

Honorariat

M. Taurand, en résidence à Fourmagnac, officier de complément, est placé dans la position honoraire avec le grade de capitaine de territoriale honoraire.

Palmes académiques

M. Lherm, instituteur à Mayrinhac-Lentour, est nommé officier de l'Instruction publique.

M. Balagayrie, instituteur à Bédour, est nommé officier d'Académie. Nos félicitations.

Justice de paix

M. Maratuech (Cyprien-Etienne) est nommé greffier du tribunal de simple police de Cahors (canton nord et sud) en remplacement de M. Guisard, décédé.

Enregistrement

M. Rames, surnuméraire de l'enregistrement, est nommé receveur à Bretenoux.

Conseil général

Le nouveau Conseil général du Lot comprend 29 membres : 16 radicaux-socialistes ; 9 républicains de gauche ; 2 progressistes, 1 républicain socialiste, 1 libéral.

Sur ces 29 membres, il y a 14 médecins et 4 avocats.

Les libéraux gagnent un siège (Bretenoux), mais perdent 4 sièges (Labastide-Murat, Gramat, Lalbenque, Cazals).

Monsieur CAYLA Caprais

M. Cayla Caprais se retire de la vie publique ; nous le saluons ; il a bien mérité de Cahors et de la République. Condisciple de Gambetta, déjà républicain militant sous l'Empire, il fut, après 1870, un des premiers conseillers municipaux républicains. A cette époque difficile, où la République naissante posait ses premières assises, il fut toujours sur la brèche, payant sans compter de sa personne aux heures critiques et, ajoutons-le, de sa bourse, car jamais comités ne s'adressaient en vain à sa générosité. Pendant plus de 20 ans, nos édués le complètent parmi ses membres et, dans la salle des délibérations, où il se fit remarquer par sa sagacité et sa clairvoyance, ses électeurs de la Barre savent avec quelle énergie il sut défendre les intérêts de leur faubourg.

Juge et Président du Tribunal de Commerce, il rendait, dans les affaires les plus obscures et enchevêtrées, des jugements qui témoignaient de sa grande expérience des affaires, de sa fermeté et, en même temps, de son indulgence envers le commerçant honnête et malheureux, mais peu favorisé par les circonstances. Cahors fonde une Chambre de Commerce ; d'une voix unanime il en est élu le Président. Dans ces fonctions nouvelles, il déploie, malgré l'âge qui s'appesantit sur ses épaules, malgré des devoirs démultipliés, une activité de tous les instants, afin de développer les ressources économiques et commerciales de notre cité languissante.

La guerre décale ; voilà, à l'arrière, un nouveau champ d'action, et, à la préfecture, il fait partie de commissions diverses et du ravitaillement les années et les chagrins ne réussissent pas à l'arrêter dans sa fièvre de s'occuper et de se dévouer !

Un jour, cependant, il s'aperçoit qu'il a 81 ans ; il craint que ses forces ne le trahissent et, au moment où ses compatriotes allaient, sans aucun doute, lui renouveler son mandat de Président de Chambre, il déclare se retirer. Il se retire et il peut, la conscience satisfaite, jeter un regard en arrière sur cette longue vie si bien remplie de bon citoyen.

Mais, nous demandons-nous, quelle a été la marque de reconnaissance accordée par le Gouvernement à cet homme qui, pendant près d'un demi-siècle, a exercé, gratuitement, ces fonctions si délicates ! Le moindre petit ruban a-t-il fleuri sa boutonnière ? Aucun ! Et, cependant, il a été un citoyen dévoué, un juge intègre, un négociant honnête, un homme dont le commerce caducien est fier. Alors qui lui a-t-il manqué ? Républicain ? il l'a toujours été ! Peut-être n'a-t-il pas flaté le pouvoir ? Peut-être lui répugnait-il d'être ministériel, nuance nouvelle, à chaque instant. Fidèle à ses principes, il est resté lui-même ; c'est insuffisant. Mais, au soir de sa vie, ses concitoyens le décorent du nom d'homme de bien et de parfait honnête homme ! Qu'il en soit fier !

Ant. CHERY.

Un livre sur Gambetta

Cette semaine, disent les Débats, va paraître, dans la collection Les Figures du Passé, publiée sous la direction de M. Louis Batiffol, un Gambetta qui a pour auteur M. Paul Deschanel, et sur lequel nous reviendrons à loisir. L'éminent président de la Chambre fait précéder ce volume de l'avant-propos suivant :

« M. Louis Batiffol m'a demandé un livre sur Gambetta pour son intéressante collection, Figures du Passé, et il a exprimé le désir que cette publication coïncidât avec la signature de la paix. Comment déclinier cet honneur ? J'ai écrit ces pages dans les rares loisirs que me laissait la Chambre, vivant, en quelque sorte, les deux guerres à la fois. J'ai écarté les panégyriques et les pamphlets, les légendes pour ou contre ; j'ai cherché uniquement la vérité ; n'est-ce pas l'hommage suprême ? J'ai fait taire les enthousiasmes et les colères de notre jeunesse, la reconnaissance même ; car c'est Gambetta qui m'a jeté dans la vie politique. On ne trouvera ici qu'une seule passion, celle de la France. Il l'a aimée ardemment. Il lui a donné sa vie. Il restera devant l'histoire la personnification de la résistance nationale de 1870. Son idéal fut toujours le relèvement de la Patrie. Sa mémoire est unie aux réparations du Droit. »

P. D.

Cerole Gambetta

L'Assemblée générale des membres aura lieu le mercredi 24 décembre à 9 heures, dans les salons du Cerole.

Coupages divisionnaires

Le délai de remboursement des coupures du modèle ancien (toutes les séries portant pour date d'origine : 1^{er} janvier 1915) qui expire le 1^{er} janvier 1920, a été prorogé jusqu'au 1^{er} janvier 1921.

Sulfate de cuivre

M. Delport, député du Lot, avait adressé au Ministre de l'Agriculture une question relative à la liquidation des stocks de sulfate de cuivre de l'Office central des produits chimiques agricoles.

M. Delport a reçu la réponse suivante du Ministre de l'Agriculture :

« Note sur la liquidation des stocks de sulfate de cuivre de l'Office Central des Produits Chimiques Agricoles. »

Au début de la campagne 1918-19, l'Office central des produits chimiques agricoles chargé de la répartition des engrais et produits anti-cryptogamiques, assurait l'exécution des commandes de sulfate de cuivre au prix de 182 francs les 100 kilos, prix établi en prélevant les dix de réquisition de la production française (175 fr.) et ceux des stocks importés d'Angleterre (195 fr.).

Peu après l'armistice, les fabricants de sulfate de cuivre offrirent leur production aux environs de 150 fr., le cours de ce produit ayant notablement baissé. Mais l'Office ne pouvait vendre son sulfate à ce prix, la loi du 20 juin 1918 lui interdisant de vendre au-dessous de son prix de revient.

Il n'était cependant pas possible d'utiliser des stocks aussi considérables. Leur vente ne pouvait avoir lieu, le Ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement provoqua la formation d'un groupement des fabricants de sulfate de cuivre et lui prêta les stocks dont il s'agit, à charge, pour le dit groupement, de restituer en nature, à la fin de l'année, une quantité égale de sulfate de cuivre à l'Office central ainsi que celles qui lui parviendraient jusqu'au 30 juin 1919 et, cela, au prix de 145 fr. les 100 kilos. Comme il ne s'agissait, par suite, que d'un prêt, le groupement s'engageait à restituer, en nature, à la fin de l'année, une quantité égale de sulfate de cuivre à l'Office central.

Mais la convention avait prévu que ce prêt serait transformé en vente ferme, et qu'il n'y aurait par conséquent pas lieu à restitution en nature de la part du groupement, mais paiement par lui à l'Etat, à raison de 145 francs les 100 kilos, de la valeur des stocks mis à sa disposition, si le texte de loi qui interdit à l'Office central de vendre au-dessous de son prix

de revient était modifié avant le 1^{er} septembre 1919.

Or, bien qu'un projet de loi tendant à cette modification ait été déposé le 16 janvier dernier, la Chambre n'est séparée sans avoir statué et l'Office central se trouve, de nouveau, en possession de 27.045 tonnes de sulfate de cuivre restituées par le Groupement des fabricants, qu'il ne peut toujours pas vendre et qu'on ne peut cependant immobiliser.

Aux termes de la convention passée entre le Ministre de l'Agriculture et le Groupement des fabricants de sulfate de cuivre, ces derniers devront reprendre à l'Office 14.633 tonnes provenant de leur fabrication. Il restera 12.412 tonnes qui pourront être mises directement à la disposition des associations agricoles.

Une telle situation ne pouvant se prolonger, il est vraisemblable que, vu les circonstances et l'urgence, le Gouvernement autorisera l'Office central à procéder à la liquidation de ses stocks de sulfate de cuivre et de soufre, car sa situation est la même à l'égard des stocks de soufre qu'il détient.

La liquidation par les Services de l'Office central a été envisagée, mais il a été reconnu que les comptes de l'Office central des produits chimiques agricoles qui a fonctionné comme une maison de commerce, avec le crédit de l'Etat, devaient être réglés directement par lui, autrement dit que les pertes résultant de ventes au-dessous des prix de revient, ne pouvaient être imputées que sur le crédit même qui a été ouvert à l'Office central.

Postes

Sont nommés facteurs des Postes :

A Albas, M. Bazillon (A.-E.), ex-soldat au 9^e régiment d'infanterie.

A Labastide-Murat, M. Castelneau (P.), ex-soldat au 7^e régiment d'infanterie.

A Cabrerets, M. Dablanc (E.-J.), ex-soldat au 22^e régiment d'inf. coloniale.

A Lauzès, M. Faurie (E.-A.), candidat civil.

A Figeac, M. Lacalmonty (M.), ex-soldat au 22^e régiment d'infanterie coloniale.

A Montfaucon, M. Tissandier (T.), ex-soldat au 14^e régiment d'infanterie.

Aux Quatre-Routes, M. Sénéchal (H.-C.), ex-caporal au 20^e bataillon de chasseurs à pied.

A Pélagay, M. Mouilhayrat (F.), candidat civil.

A Limogne, M. Marty (P.), ex-soldat au 59^e régiment d'infanterie.

Emplois civils

Sont classés pour des emplois civils les anciens militaires dont les noms suivent :

Bénays (André-Louis), ex-soldat au 4^e régiment de zouaves. A Castelnaud-Montrabat (Lot).

Bley (Auguste-Joachim-Ernest), ex-sergent au 11^e régiment d'infanterie. A Montcuq (Lot).

Bonsquet (Gédou), ex-soldat au 59^e régiment d'infanterie. A Livernon (Lot).

Pages (Marcel-Guillaume), ex-caporal au 139^e régiment d'infanterie. A Marciilhac, canton de Cahors (Lot).

Lagrange (Louis-Isidore-Joseph), ex-soldat au 417^e régiment d'infanterie. A Souillac (Lot).

Pasquière (Léon), ex-soldat au 117^e régiment d'artillerie lourde. A Saint-Denis-Lodéon (Lot).

Pélaprat (Emile), ex-soldat au 22^e régiment d'infanterie coloniale. A Combes, canton de Livernon (Lot).

Sol (Jean-Barthelemy), ex-soldat au 139^e régiment d'infanterie. A Gagnac, canton de Bretenoux (Lot).

Vialle (Jean-Louis), ex-soldat au 7^e régiment d'infanterie. A Saint-Michel-de-Bannières, canton de Vayrac (Lot).

Elections à la Chambre de Commerce

Les candidats de la liste officielle à l'élection de la Chambre de Commerce recommandant, par voie d'affiche, aux électeurs de ne pas s'abstenir de voter.

D'autre part, M. Dubernet annonce que sa candidature est une candidature de protestation. Il invite les électeurs à affirmer sur son nom leur volonté absolue de voir la Chambre de Commerce rester aux commerçants.

Chronique sportive

Un regrettable mauvais temps empêche beaucoup de sportifs cadurciens d'assister à cette admirable démonstration de rugby qui fut la partie de dimanche et où la Quercynoise bat le Sporting-Club Normand par 49 à 3. Rencontre tout amicale, sans animosité, telles que sont toutes les rencontres inter-scolaires. Pas de rixes individuelles, pas de tentatives de pugilats qui laissent une impression si fâcheuse sur le public ; mais, au contraire, un jeu souple, léger, plaisant, plein de prouesses qui emportent inévitablement les applaudissements de la foule, tel fut l'aspect général de la partie.

Tous les sportifs connaissent la renommée de la Quercynoise en jeu ouvert, mais avant vu les Normandis à l'œuvre contre le 7^e régiment d'infanterie, nul ne s'attendait à un tel écrasement. Oui, bien grand fut la surprise pour ceux qui avaient tenté de prévoir le résultat de la rencontre, car tous les pronostics furent largement dépassés ; mais ceux qui, sans craindre la boue, montèrent au terrain de Cabessut, connurent le secret d'une aussi belle victoire. Le Sporting-Club Normand se défendit bien et vaillamment jusqu'à la fin, mais que faire contre un quinze comme celui des tricolores qui, s'assurant le ballon en mêlée et en touche, ayant continuellement l'initiative du jeu, pouvait essayer, sans donner à fond et par pure fantaisie, les prouesses les plus diverses ? Coups de pieds de dé placement, coups de pieds à suivre, drop-goal, interceptions, tout fut tenté... et réussi ! Que faire contre une équipe où bon nombre d'avants feraient d'excellents trois-quarts et où les attaques à la main partent sur une ligne de huit ou dix joueurs ? Tous les sportifs bordant la touche sont unanimes à reconnaître aux Quercynois les qualités physiques — vitesse, souplesse, souffle, adresse — et les qualités morales — sang-froid, décision rapide, esprit de solidarité — qui sont l'apanage de tout bon joueur. Cahors peut être fier de posséder une telle équipe !

Je crois qu'une critique de la partie ne serait guère difficile, mais est parfaitement inutile. Comme chacun le pense, les Potaches jouèrent constamment dans les vingt-deux Normandis, ce qui leur permit de marquer 6 essais pendant la première mi-temps (deux autres furent arrêtés par l'arbitre qui, bien qu'impartial, fut un peu dur pour le Lycée) et 7 essais et un drop-goal à la deuxième. Par quatre fois, les Normandis essayèrent des tentatives vivement enravées contre les buts du Lycée, et c'est dans une d'elles que, sur une hésitation incompréhensible chez les tricolores, le demi de mêlée de la Normale (le meilleur des quinze) put marquer l'unique essai qui sauva l'honneur.

Au Lycée, à remarquer... tous les quinze !

Le Vieux Sportif.

Compte rendu du match championnat du 7^e contre le 44^e régi^e d'Inf^{rie}

Le public cadurcien a eu l'amabilité de s'intéresser au résultat du match championnat joué le 18 par le 7^e contre le 11^e. Dans l'espoir qu'il aimera aussi connaître les détails de la rencontre, je me permettrai de lui en donner un modeste aperçu.

Après une longue attente, l'arbitre officiel de Toulouse n'étant pas arrivé, le 7^e se réduisit à accepter l'arbitrage de celui de Montauban. A 14 h. 45, les équipes font leur entrée sur le terrain, celle du 7^e la première. De ce moment date la première impression. Les équipiers du 7^e sont en rouge à côté des Montaubanais en blanc. Le coup d'envoi est aux blancs. Une touche : les blancs commencent à se ruier sur les buts rouges. Après des tentatives de départ de leurs trois-quarts implacablement fauchés par la défense rouge, ceux-ci remontent le terrain et le jeu va dans les buts blancs : tentatives de drop-goal, attaques toutes repoussées. Le jeu, déjà rapide, s'affole et les équipiers tournent à toute vitesse. Un plaquet sec du côté rouge, mais les blancs, plus pesants, réussissent à revenir sur les buts rouges. Mignucci essaie des attaques toujours bloquées par l'arrivée rapi-

LES VAINCUS DE LA VIE

Le Fils d'un Voleur

PAR

JULES MARY

X

UN PROBLÈME A RÉSOUDRE

La vulgarité de l'aventure d'un mari trompé s'effaçait devant l'inconnu tragique et la donnée déconcertante du problème. Lentement, dans l'effort tendu de sa réflexion, Charlotte parut s'éloigner de lui, se retira très loin parmi des brumes, demeura au dernier plan comme la chose menue qu'elle était, mais cette chose avait fait naître un des plus redoutables conflits qui puissent meurtrir le cœur d'un homme. L'idée s'élevait au-dessus de la pauvreté de ces amours et

Staslas Chatillon venait de Ponthierry. « L'argent dont je profite, c'est Monsieur Jean qui me le donne, aussi véritablement que s'il le tirait de son porte-feuille pour me payer. »

Accepterait-il, pour accomplir le devoir sacré de sa vie, l'ignominie jusqu'au bout ?

Ou bien, renonçant à ce devoir, punirait-il les adultères ?

Si, devant sa douleur, il se tait, à présent les catastrophes seront évitées et il aura la cruelle joie de voir le crime de son père enfin pardonné dans l'explosion de tous ces bonheurs qui seront nés de la honte du fils.

S'il se venge, au contraire, bientôt se dérouleront les drames tant redoutés et qu'il n'empêchera plus, puisqu'il sera redevenu pauvre, car «...s'il prenait à Ponthierry fantaisie de se retirer de la fabrique, nous retournerions vite dans la gêne !... » avait-il dit à Charlotte.

Céleste Lafouache entra : — Pierre attend toujours... Ne recevant pas de réponse, elle sortit en soupirant.

Oui, c'était en elle, justement, c'était dans cette douce et timide fillette que tous les désastres semblaient vouloir résumer leurs horreurs... Et du cœur bouillonnant de Gerbert montait un grand cri de réprobation : « Refuse de lui venir en aide et de réparer, en elle surtout, l'infamie de Chatillon, et que retombe sur toi et sur ton père le crime dont la pensée peut-être a germé dans cette créature aux abois. » Et il se rappela ce qu'elle avait dit, en écho d'un pro-

jet élaboré à deux : « D'ici là, Urbain et moi nous serons morts, parce que... parce que !... »

Il ferma les yeux, y appuya ses doigts convulsés en murmurant : — Non, non !... Je ne veux pas ! Je ne veux pas !

Ce qu'il voyait, c'était, sur le coté dans la nuit, les sanglantes lueurs des fours à chaux qui silencieusement brûlaient... et ce qu'il écartait, c'était le fantôme de la mère qui était montée là, portant dans ses bras un petit ange endormi contre le sein qui le repoussait.

Céleste Lafouache entra : — Monsieur, elle pleure... Ne pouvez-vous lui dire une parole d'espérance... puisque vous lui avez promis ?...

Qu'il la tiennne, l'imprudente promesse, qu'il accepte le fait accompli, qu'il couvre l'adultère du consentement de son silence ! Et toute vengeance est impossible, car le jour où, par un tardif remords, il se dresserait contre Ponthierry méprisant, celui-ci lui jetterait à la face l'abominable outrage : « Eh ! Monsieur, je vous paye ! »

Toutes ces considérations d'humanité feront-elles qu'un cœur ne se soulèvera pas d'indignation et de dégoût à cette pensée ?

Et que ces gens périssent ! que Bridon se ravalé plus bas que les brutes ! que Rollinet et Urbain s'entre-déchirent ! que Philippe assassine ! que Jeanne-Marie conduise à bien ses projets monstrueux ! et que Pierre même, oui, que Pierre

monte le sinistre calvaire, là-haut, jusqu'aux gueules rouges qui dévorent les enfants nouveaux-nés... qu'est-ce que tout cela contre sa rage jalouse et ses tortures d'homme ?...

Il se retourne vers Céleste avec un visage de menaces.

de du 3^e ligne et de son adversaire direct. Le fameux demi du 11^e manque de peu un drop, coup à suivre en même temps. Le jeu reprend dans les huit rouges. Là, le demi d'ouverture rouge recevant bien à propos le ball, trouve un trou, s'échappe, donne un coup de pied à suivre pour passer l'arrière et trois rouges foncent suivis de loin par un seul blanc et vont marquer l'essai tout près du poteau. Le but est manqué. Le jeu, devenu brutal, revient vers le centre, la mi-temps est sifflée sur les 22 rouges: 7, 3 p., 11, 0.

La partie reprend. Les blancs montrent une farouche résolution. Sachant qu'ils sont les plus faibles en jeu ouvert, ils ferment systématiquement le jeu. La mêlée rouge, plus basse, plus soudée, soutient le choc immense de ses adversaires. Malgré les réclamations, l'arbitre s'obstine à ne pas voir le talonnage des piliers blancs. Sur la touche, le 11^e joue l'obstruction; tous les brillings blancs commencent par un « en avant ». En force, le jeu revient sur les 22 rouges. Essais d'ouverture: Mignucci est toujours bloqué, alors il met un homme uniquement pour le protéger. Après quelques nouveaux essais, il force, est plaqué, mais soutenu en force par ses avants, il arrive à s'effondrer sur la ligne blanche. L'essai n'est pas transformé. Le jeu reprend, toujours dans les 22 rouges. A tout moment des équipiers sont touchés. La défense rouge est merveilleuse: rien ne passe. Mignucci s'échappe, est plaqué à 2 m. de la ligne, mais en rampant arrive encore à la ligne blanche. A ce moment, les avants rouges et blancs s'effondrent et Mignucci est blessé au nez. L'essai est accordé, le but est manqué. Le jeu reprend, farouche cette fois, les équipiers tombent, les coups sont plus durs que jamais. Mignucci plaqué, tombe mal et se tord la cheville. Il a eu une petite entorse et doit être porté sur la touche. Immédiatement après, le demi d'ouverture rouge reçoit un coup à la tempe gauche; il doit être emporté à son tour; il est sans connaissance. C'est évanoui qu'on le couche dans le vestiaire. Sans arrêt, le jeu reprend très serré. Les blancs ont beau charger, ils sont fauchés par la défense impeccable et superbe des rouges. Peu à peu, ils regagnent du terrain. La fin est sifflée vers les 50 m.: 11, 6 points; 7, 3.

Le jeu fut rapide et intéressant en première mi-temps. Ce fut un pugilat pendant la deuxième. De l'avis de spectateurs autorisés, appartenant même au 11^e, le 7^e a été supérieur par le jeu et eût dû gagner. Nous regrettons la blessure de Mignucci qui fut un des meilleurs sur le terrain.

Le Jeune Sportif.

Lou Gorrit del Queray

C'est dimanche, 28 décembre 1919, que le Comité des Colonies de Vacances des « Petits Parisiens dans le Midi », donnera sa fête de l'arbre de Noël, attraction enfantine et distributions de jouets, friandises, suivi d'un bal à grand orchestre de 17 à 19 h., dans la salle des fêtes du Palais de la Fédération de l'Epicierie, 32, rue du Renard, Paris. Métro: Hôtel-de-Ville.

Le Comité.

Nécrologie

C'est avec beaucoup de peine que nous apprenons la mort de M. Théodore Cosse, boulanger à Frayssinet-le-Gourdonnais, beau-frère de M. Bouttel, vice-président « del Gorrit », président de la Commission des fêtes.

Aux noms des sociétaires et des membres du Conseil « del Gorrit », nous prions les familles amies Cosse et Bouttel de recevoir nos très sincères condoléances les plus émuës dans le malheur qui vient les frapper si durement. Cette mort produira également une grande tristesse dans la commune de Frayssinet, car le défunt avait su y acquérir l'estime de tous les habitants, voire même dans les 2 cantons de St-Germain et Labastide-Murat.

Le présent avis tiendra lieu de faire part.

Aux jeunes gens de la classe 1920

Le Ministre de la Guerre a décidé que les examens sanctionnant la « Préparation au Service militaire de la Jeunesse » (Brevets de spécialités C. P. S. M., diplômes de moniteurs), auront lieu du 3 au 26 janvier 1920.

En conséquence, les jeunes gens désireux de concourir pour l'obtention des divers titres, devront adresser leurs demandes du modèle ci-dessus, au Général commandant les 3^e et 4^e subdivisions à Montauban, avant le 2 janvier, dernier délai.

Ces examens ne porteront que sur les éléments de la seule classe 1920, reconnus bons pour le service. Un avis ultérieur fixera la date des examens dans la subdivision de Cahors.

Marché du travail

L'« Officiel » publie la situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 8 au 13 décembre 1919 :

Nombre de placements : 10 hommes, 5 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 3 hommes.

Offres d'emploi non satisfaites : 11 hommes, 7 femmes.

Les impôts dus par les mobilisés

Un de nos confrères a publié une information d'après laquelle les mobilisés devraient tous leurs impôts, sauf la mobilière. Nous croyons utile d'apporter quelques précisions à ce sujet.

Les mobilisés peuvent se faire dégrever de la contribution mobilière en remplissant certaines formalités que nous avons précédemment indiquées. Toutefois, il n'est fait remise aux mobilisés de leur contribution personnelle-mobilière que si leur revenu net total annuel, déductions faites pour situation et charges de famille, au titre de l'impôt global sur le revenu, ne dépasse pas 5.000 francs.

En ce qui concerne la patente, le dégrevement total est dû pour ceux dont les établissements ont été fermés et pendant la durée de cette fermeture. Pour les établissements restés ouverts, des dégrevements gratuits sont accordés sur demande au préfet lorsqu'il peut être prouvé par examen sommaire de la comptabilité que les affaires ont été moins prospères qu'avant la guerre. Quant à ceux dont le commerce est resté productif, on leur demande de se soumettre aux mêmes charges fiscales que les autres contribuables. Les contributions foncières et des portes et fenêtres n'atteignent que les propriétaires d'immeubles; ces propriétaires, même mobilisés, les doivent si leurs propriétés sont restées productives de revenu. Quant à ceux qui ont subi les pertes de loyers, la loi du 9 mars 1918 leur permet d'obtenir des réductions proportionnelles d'impôts et même de toucher une indemnité de 50 % sur le montant des loyers perdus, à condition toutefois que leurs revenus totaux ne soient pas supérieurs à un certain chiffre.

En résumé, on ne demande de payer qu'à ceux qui peuvent le faire et dans la mesure où leurs revenus le leur permettent. Mais il sera juste d'accorder des délais raisonnables pour se libérer.

Conseil général

Deuxième tour

Lacapelle-Marival. — Inscrits, 3.246; suffrages exprimés, 2.471. M. Laparra, radical, 1.245 v. Elu. M. Cadiergues, conservat., 1.225 v. Martel. — Inscrits, 2.361; suffrages exprimés, 1.659. M. Boutat, radical, 989 voix. Elu. M. Lachèze, rép. de g., 859 v. Gramat. — Inscrits, 2.451; suffrages exprimés, 1.243. M. Orliac, rép. de g., 1.162 v. Elu.

Conseil d'arrondissement

Deuxième tour

St-Germain. — Inscrits, 1.597; suffrages exprimés, 1.047. M. Besse, rép. de g., 558 v. Elu. M. Badourès, radical, 483 voix.

Liste des délégués sénatoriaux

(Suite)

Les premiers noms sont ceux des délégués titulaires, les derniers ceux des délégués suppléants.

Montcléra : Roumégas Emile, Amagat Henri. — Ménéage Antoine. — Cuzac : Valet Marcel. — Labarthe Adolphe.

Miers : Blanc Charles, Arcoutel Michel. — Vauris Paulin.

LES CAMPAGNES

DU 7^e D'INFANTERIE

(1914-1919)

(Suite)

A 20 h. 30, le 1^{er} Bataillon du 41^e, dont une Compagnie occupe les tranchées Nord de Parcy-Tigny, fait savoir que la liaison n'existe plus à droite avec le 156^e R. I. qui, paraît-il, aurait reçu l'ordre de se replier.

Des reconnaissances de cavaliers, envoyées à la tombée de la nuit constatent que le 156^e s'est replié et que les bois au Sud-Est de Parcy-Tigny sont occupés par l'ennemi.

A 22 h. 30, le 1^{er} Bataillon qui a reçu l'ordre de se porter en ligne occupe des emplacements entre Tigny et Parcy-Tigny. La 3^e Compagnie est en liaison avec le 3^e Bataillon à gauche et la 1^{re} Compagnie en liaison avec le 1^{er} Bataillon du 41^e à droite. La nuit est calme.

La situation est la suivante le 31 mai à 7 heures : Deux Bataillons du 7^e sont en ligne et tiennent toujours Tigny et Parcy-Tigny; le 1^{er} Bataillon du 41^e à deux Compagnies en ligne au Sud-Est de Parcy-Tigny et une Compagnie en réserve à l'Ouest du village.

La liaison a pu être maintenue à gauche avec le 41^e, mais le repli des éléments de droite s'est poursuivi et tous les renseignements signalent que l'ennemi progresse vers Blanzay, faisant même avancer son artillerie et sa cavalerie.

L'ennemi occupe les bois au Sud de Parcy-Tigny et des éléments avancés tiennent la corne Sud du bois de Mauloy. La droite du Régiment est donc complètement débordée et le front à défendre, déjà considérable, est augmenté de plus de deux kilomètres.

A 8 heures, le bombardement de toute la position commence et l'on sent qu'une attaque est imminente. Les 1^{er} et 3^e Bataillons du 7^e subissent des pertes élevées.

A 9 heures, l'attaque se poursuit; l'ennemi tend à encercler les défenseurs de Tigny. Bientôt sous des poussées furieuses toute résistance devenant impossible, les éléments survivants du 3^e Bataillon sont obligés de se replier sur Parcy-Tigny où ils prolongent la ligne du 1^{er} Bataillon vers la Côte 132.

Un peloton de la 3^e Compagnie tente une contre-attaque sans résultat. Cette Compagnie est presque anéantie.

L'ennemi essaye alors par infiltration d'encercler Parcy-Tigny par la droite. Le Colonel envoie une patrouille de couverture à droite fournie par le 41^e et une patrouille de reconnaissance fournie par les bombardiers du 7^e, commandée par le Lieutenant Cossez.

Le Lieutenant Dupuy, Commandant la 3^e Compagnie, tombe grièvement blessé dès le début de l'attaque; un de ses soldats, Cabrol Henri, se précipite et lui dit : « Il ne faut pas que vous restiez entre les mains de l'ennemi », l'emporte sur son dos, parcourant ainsi 1.500 mètres afin de le sauver. Mais l'héroïque officier, avant d'être soigné, veut parler à son Colonel; il se fait porter près de lui et maîtrisant sa douleur puise dans sa grande vigueur morale le courage d'expliquer clairement au Colonel la situation de son Bataillon.

(A suivre).

APOLLO - CINEMA - FAMILIA

MERCREDI en soirée

JEUDI en matinée et soirée

Programme de 1^{er} ordre

avec le sensationnel Match de Boxe

CARPENTIER

Autres vues variées

Parnac

Probité. — Le jeune Brunet Georges, âgé de 11 ans, étant dans la salle de vote, à la mairie de Parnac, le 14 décembre, trouva un portefeuille qui contenait une importante somme d'argent.

Le brave enfant, qui est le neveu de M. Fréjeac, gendarme à Cahors, s'empressa de déclarer sa trouvaille et put la remettre peu après au propriétaire.

Nos bien vives félicitations au jeune Brunet.

Pélacoy

La foire annuelle a été assez importante et favorisée par le beau temps. Les prix des animaux ont été les suivants :

Bœufs de travail, de 4.000 à 5.000 francs la paire; bouvillons, de 2.000 à 3.000 fr.; bœufs de boucherie, de 150 à 160 fr. les 50 kilos; brebis d'élevage, de 150 à 200 fr.; brebis grasses, de 3 fr. 75 à 4 francs le kilo; poules grasses et poulets, 3 francs le demi-kilo; lapins privés, 1 fr. 50 le demi-kilo.

Perdreaux, 6 francs la pièce. Pas de nèvres ni de lapins de garenne.

Les truffes se sont vendues 10 fr. le demi-kilo; les ceufs, de 7 fr. 50 à 8 francs la douzaine.

Saint-Pantaléon

On nous écrit :

Requête légitime. — Nous avons recouru à vos colonnes hospitalières pour la bonne cause, pour vous soumettre la situation que nous fait le service des postes et télégraphes.

L'autobus qui fait le service départemental et, en même temps, qui est rétribué par la poste arrive facilement à St-Daunès à 11 h. ou 11 h. 15, alors que le facteur qui nous dessert part régulièrement à 10 h.; par suite, les correspondances nous arrivent régulièrement avec un jour de retard.

Maintenant que les élections sont finies, on pouvait compter sur une amélioration, mais c'est toujours pareil !

Nous voulons espérer que M. le Maire de notre commune fera le nécessaire auprès du service des postes, et certainement MM. Valat et Peindaries, nos derniers élus, ne resteront indifférents à notre juste requête, car, réellement, on dirait que nous ne sommes plus en France: une lettre qui part de Montcuq, chef-lieu de canton, nous arrive facilement 48 heures après (6 kilom. de distance !!!)

Salviac

Notre foire a été très importante. Beau coup de monde et nombreuses transactions. A signaler la quantité énorme de foies d'oies sur notre place.

Bœufs de boucherie, de 170 à 180 francs les 50 kilos; bœufs d'attelage, de 4.000 à 4.500 fr.; bouvillons, de 1.800 à 2.000 fr. la paire; moutons pour la boucherie, de 210 à 215 fr. les 50 kilos; moutons d'élevage, de 160 à 170 fr. la pièce.

Oies, de 5 fr. 75 à 6 fr.; canards, de 6 à 6 fr. 50 le demi-kilo; lapins domestiques, 1 fr. 75 le demi-kilo; poules, 2 fr. 50; poulets, 2 fr. 70 le demi-kilo; ceufs, 7 fr. 50 la douzaine; noix, de 100 à 110 fr.; mais, de 75 à 80 francs l'hectolitre; truffes, de 7 à 8 fr.; foies, de 17 à 18 fr. la livre.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 22 décembre 1919.

Le marché continue à être inactif dans la plupart des compartiments; les variations de cours ont été peu importantes au parquet. En coulisse, les valeurs diamantifères et aurifères, très fermes à l'ouverture, ont réagi en clôture par suite de la détente des changes.

Nos Rentes ont été fermes, surtout le 3 0/0 à 60 fr., 5 0/0 88,20 à 0/0 1917, 71 et le 1918 à 71,70.

Les actions de nos grandes banques sont sans changement, Crédit Mobilier 514,50.

Les Chemins de fer français se raffermissent chaque jour, Est 714, Lyon 770.

Les valeurs de navigation sont calmes, Transatlantique 520, Messageries 645, Chargeurs 1.950.

Le groupe pétrolier est irrégulier, Royal Dutch 33.350, Shell 460, Mexican Eagle 600.

Caoutchoutières un peu plus faibles, Financière 268, Padang 416.

Malgré la bonne tenue des valeurs cuprifères à New-York, le Rio recule à 1.806.

Les diamantifères et argentifères ont été assez actives, De Beers 1.218, Jagersfontein 268, Estrellas, 255, Mexico et Oro 302.

En valeurs diverses on a recherché les Wagons-Lits à 400, Sucreries d'Egypte, plus faibles à 676 l'ordinaire.

REMERCIEMENTS

Madame Vve Alithe BRU, les familles BRU, ASTRUC, SARLANDIE (boucher), NOZIÈRES, BOURRIÈRES, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Alithe BRU

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 45.

CONSEIL DES MINISTRES

L'emprunt et le change

Le Conseil des ministres, actuellement réuni à l'Élysée, étudie et règle définitivement les importantes questions économiques et financières déjà exposées, notamment le type du prochain emprunt et les moyens propres à améliorer l'état du change.

L'Amérique et le Traité

De Washington: Le Sénat américain se réunira à nouveau le 5 janvier. La solution de la situation actuelle se trouve entièrement entre les mains du Président Wilson. Le Sénat peut ratifier le Traité, mais il ne peut forcer le Président à échanger les ratifications avec les autres puissances. Le Congrès peut voter une résolution déclarant que l'état de paix est établi, mais il ne peut forcer le Président à la signer.

L'accident de Douai

A la suite de l'enquête à laquelle procède la Compagnie du Nord sur l'accident de Douai, il apparaît certain que la responsabilité du mécanicien du train tamponneur est considérablement atténuée par le fait, établi, que les signaux de la gare indiquaient la voie libre.

Les socialistes italiens

De Rome: Le groupe des socialistes indépendants est dissous. Ce groupe ayant voté hier contre le Gouvernement malgré l'opposition de MM. Bisolati et Bonomi, ceux-ci ont décidé de se retirer et de constituer un nouveau groupe autonome.

L'Amérique et la Turquie

De New-York: La presse américaine relève vivement le passage du dernier discours de Lloyd George, dans lequel le premier ministre anglais fait allusion à la participation désirable des États-Unis au traité avec la Turquie. Les journaux déclarent que les États-Unis n'ont jamais déclaré la guerre à la Turquie et n'ont, par conséquent, aucune raison de participer à l'élaboration du traité.

Société d'applications automobiles

Siège Social: Route Nationale

SOULLAC (Lot)

Section Autos. Moteurs et Cycles

Réparations et mise au point. — Pièces détachées. — Soudure autogène. — Travaux de tour et de forge. — Réparations de carrosseries. — Garnitures et capotages. — Remise en état de Magnétos. — Réparations et charges d'accumulateurs. — Ventes et achats de Neuf et d'occasions. — Accessoires. — Pneumatiques. — Bougies. — Graisses et Huiles. — Garage.

Section Transports

Transports de Marchandises par Camions. — Autos. — Location d'automobiles pour Courses et Tourisme.

Section Electricité

Installations B. et H. Tension. — Postes transformateurs. — Installations de cinémas. — Force. — Lumière. — Sonneries. — Téléphones. — Réparations dynamos et Magnétos. — Bobinage C. C. et C. A. — Surveillance et Entretien d'Usines. — Etudes. — Calculs. — Dessins. — Fourniture de Matériel.

Télégrammes: GARAGE, Souillac.

TÉLÉPHONE: 4.

LA HERNIE

GUÉRIE PAR

la Méthode LEROY

CHUTES DE MATRICE

DÉPLACEMENTS DES ORGANES

Ce n'est plus une utopie! La terrible infirmité qu'est « LA HERNIE » est enfin vaincue. Maltristée aussitôt, elle est rapidement guérie sans changer ses habitudes grâce à la méthode de M. LEROY, de Paris, le Maître de l'art herniaire, et à la renommée si jalouse, mais jamais égale.

Hernieux ne confondez pas. Dominant de bien haut les promesses des soi-disant spécialistes, la nouvelle preuve ci-dessous. « VÉRITABLE CITATION A L'ORDRE DU JOUR DE LA SCIENCE », est bien la confirmation des INNOMBRABLES GUÉRISONS publiées.

Monsieur LEROY, à PARIS.

Je viens vous apporter mon tribut de reconnaissance pour votre MÉTHODE qui m'a GUÉRI d'une HERNIE, malgré mes soixante-sept ans. Pour vous remercier, je vous autorise à publier ma lettre.

31 Octobre 1919.

LATGER Pierre,

à CASTELNAU-DE-MONTMIRAL (Tarn).

Il n'y a plus à hésiter! Aussi nous recommandons aux intéressés de ne pas confondre et de venir voir l'éminent spécialiste à :

Montauban, vendredi 26 décembre, Grand Hôtel de France.

Meissac, samedi 27, Hôtel de Bordeaux.

Cahors, dimanche 28, Hôtel des Ambassadeurs.

Villeneuve-sur-Lot, lundi 29, Hôtel Terminus, en face la Gare.

LEROY, 75, rue Faubg.-St-Martin, PARIS-X^e.

Etude de M. MALET

NOTAIRE A CAHORS

Première insertion

Suivant acte reçu par Maître MALET, notaire à Cahors, le 19 décembre 1919, M. Louis DOUILLAC, coiffeur, demeurant à Cahors, rue du Président-Wilson, n° 4, a vendu à M. Louis DUTHIL, coiffeur, demeurant à Caussade, le fonds de commerce de coiffeur, qu'il exploite à Cahors, rue du Président Wilson, n° 4.

Pour les oppositions, domicile est élu en l'étude dudit Maître MALET. Avis est donné, qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers du vendeur devront, pour conserver leurs droits, former opposition, au domicile sus-indiqué, dans les 10 jours qui suivront l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour premier avis.

MALET, notaire.

ETUDE

de

M. François SÉGUY

LICENCIÉ EN DROIT

AVOUÉ A CAHORS

Extrait

d'un jugement de divorce

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Cahors le onze avril mil neuf cent dix-neuf, enregistré.

Entre Monsieur Auguste-Albert MONS, mécanicien, domicilié à Cahors, actuellement résidant à Croquelard, par Penne (Lot-et-Garonne).

Ayant M^e François SÉGUY pour avoué constitué.

Et dame Andrée LELAY, son épouse, actuellement à Toulouse.

Il résulte que le divorce a été prononcé au profit du dit MONS.

Contre la dite dame LELAY, qui a été condamnée aux dépens.

Pour extrait certifié conforme : Cahors, le 22 décembre 1919.

L'avoué poursuivant :

F. SÉGUY.

Visé pour timbre et enregistré en debet à Cahors, le 22 décembre 1919, n° 22, case 17. Debet, deux francs 88.

PONCHARRAU.

Imprimerie COUSSEANT (Personnel intéressé).

Le Gérant : A. COUSSEANT.

sa les bras sur le manche de son outil.

— Père, c'est une bonne fille, travailleuse et douce, avec des mauvais exemples sous les yeux, elle n'a jamais fait parler d'elle... Et elle est jolie !... Père, vous ne l'avez donc jamais bien regardée ?... Et si vous saviez comme elle est prête à aimer la nouvelle famille qui l'adopterait !... Elle serait utile, bien utile chez nous où il manque la main d'une femme et des petits soins... et aussi, père, un peu de tendresse... On ne peut pas toujours vivre à travailler, il faut bien s'aimer un peu...

— Oui, et puis il y a Philippe, un assassin ou à peu près, qui deviendrait ton beau-frère... et Jeanne-Marie, une traîneuse des rues, que tu appellerais ta sœur...

— Oh ! vous n'êtes pas homme à leur laisser prendre pied chez nous... Et si ma pauvre Pierrette avait seulement la dot que vous convoitez, Jeanne-Marie et Philippe, du même coup, ne vous paraîtraient plus si noirs.

— Tais-toi... nous perdons notre temps.

— Je ne suis pas à la tâche et je me donne cinq minutes de repos... alors, écoutez-moi...

— Non.

— Et le vieux recommença de battre. Mais Urbain continua :

— Père, il faut que je vous dise... Vous n'avez jamais rien eu à me reprocher. J'ai été un fils respectueux et laborieux, dur à la peine... Je ne suis jamais sorti le dimanche. Je n'ai jamais pénétré dans une auberge,

même les jours de foire à Argenton... Je ne vous ai jamais demandé quatre sous, pour m'amuser avec ceux de mon âge, aux assemblées... Eh bien, père, en récompense de ça, donnez-moi ma Pierrette...

— Dans un outrage visible, Rollinet cracha.

Urbain pâlit.

— Père, faut vous dire encore... On prétend que je vous ressemble... et je crois que c'est au moral comme au physique... Quand vous avez voulu quelque chose, vous l'avez eu... Moi, je veux ma Pierrette, et je l'aurai...

— Le vieux cracha...

La voix d'Urbain s'assourdit.

— Père, j'aurai ma Pierrette malgré tout... Dans quatre ans, je me passerai de vous... Alors pourquoi ne pas me la donner tout de suite et ne pas vous faire aimer sur la fin de votre âge, vous qui n'avez cherché du plaisir qu'à faire trembler tout le monde devant vous ?... Et si vous le vouliez tout de suite, père, dans quatre

PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

CAHORS -- 97, Boulevard Gambetta -- CAHORS

Pharmacie spécialement recommandée pour la préparation des ordonnances

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'huile de Foie de Morue

PHARMACIE	DROGUERIE HERBORISTERIE	ACCESSOIRES
Lait condensé sucré. Chocolat. Cacao sucré et non sucré. Glycérophosphate de chaux granulé. Kola granulée. Alcool de Menthe. Eau de Cologne. Savon de Toilette.	Acide chlorhydrique. Acide sulfurique. Alcool dénaturé. Acide tartrique. Tanin à l'alcool. Extrait de Javel. Essence de térébenthine. Huile de Ricin.	BANDAGES HERNIAIRES. Ceintures ventrières. Ceintures de grossesse. Douche d'Esmarck. Bas à varices. Tire-lait. Biberons. Boute de seïn.

Laboratoire d'analyse et de stérilisation
ETUVE ET AUTOCLAVE

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

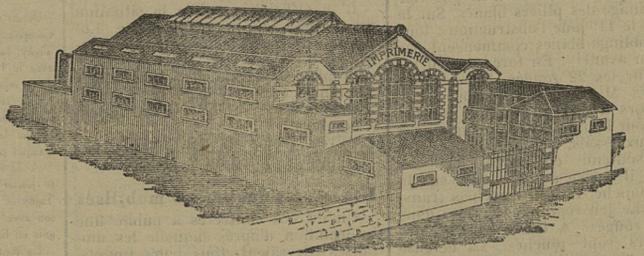
CAHORS (Lot)

15 PRESSES

Installation Moderne

TRAVAUX EN TOUS GENRES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



Etudes de M^e TRASSY, notaire à Bretenoux et de M^e FONTANGES, docteur en droit, avoué à Figeac (Lot)

VENTE

DE BIENS DE MINEURS

Adjudication fixée au **DIMANCHE DIX-HUIT JANVIER MIL NEUF CENT VINGT**, en l'étude de M^e TRASSY, notaire Bretenoux, à **UNE heure du soir**

Le 18 janvier mil neuf cent vingt en l'étude de Maître TRASSY, notaire à Bretenoux, commis pour recevoir les enchères, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Figeac, le vingt-sept novembre mil neuf cent dix-neuf enregistré et sur le cahier des charges dressé par ce notaire et déposé en son étude, où chacun peut en prendre connaissance, il sera procédé à la vente aux plus offrants et derniers enchérisseurs, des immeubles qui vont être ci-dessous désignés.

Cette vente est poursuivie à la diligence et à la requête de M. CALMETTE Félix-François, professeur, demeurant à Gramat, agissant en qualité de tuteur légal de ses enfants mineurs: Félicie-Marie-Eugénie CALMETTE et Jean-Marie-Edouard CALMETTE, issus de son mariage avec la dame Jeanne-Eugénie-Berthe LAUCOUX décédée, en exécution d'une délibération du conseil de famille de ces mineurs tenue sous la présidence de Monsieur le juge de paix du canton de Bretenoux en date du quinze novembre mil neuf cent dix-neuf, enregistré et homologué par jugement du tribunal civil de Figeac du vingt-sept novembre mil neuf cent dix-neuf, sus-énoncé.

Ayant le dit Monsieur Félix-François CALMETTE, es-qualités, Maître Georges FONTANGES pour avoué.

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Henri CHASSAING, propriétaire vicieux et maître de Glanes où il est domicilié, subrogé tuteur des mineurs, nommé à ces fonctions qu'il a acceptées par la délibération susvisée.

DÉSIGNATION
DES
immeubles à vendre

LOTISSEMENT
ET MISES A PRIX

PREMIER LOT
Le premier lot comprendra un immeuble en nature de maison d'habitation composée: d'une cave, d'un rez-de-chaussée de trois pièces, d'un étage de trois pièces également et d'un grenier, porté à la matrice cadastrale de la commune de Beaulieu (Corrèze) lieu dit Le Pont,

sous le numéro 412 p, de la section C, avec toutes les dépendances, cour et jardin portés sous le numéro ci-dessus à la matrice cadastrale de la commune de Beaulieu pour une contenance de dix ares un centiare et un revenu de deux cent cinquante francs en ce qui concerne la propriété bâtie et de un franc trente-trois centimes en ce qui concerne la propriété non bâtie; le tout confrontant dans son ensemble à propriété d'Eugène Goudeau, des demoiselles Vergnes et à la route nationale.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de quatorze mille francs, ci 14.000 fr.

DEUXIEME LOT

Le deuxième lot comprendra: 1° Deux maisons réunies par un balcon couvert situées à St-Médard-de-Prèsque avec cour et grange, le tout porté à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 259 de la section A pour une contenance de six ares vingt centiares, et un revenu matriciel de soixante francs. Le tout confrontant à la route, à Vidal, à Belfara et à chemin; 2° une terre, lieu dit Ségala-tou, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 395, même section, pour une contenance de douze ares quatre-vingt centiares, de la deuxième classe et d'un revenu matriciel de huit francs dix-neuf centimes; 3° une terre portée sous le numéro 397 de la dite commune pour une contenance de dix ares quatre-vingt centiares, de la deuxième classe et d'un revenu matriciel de cinq francs soixante-trois centimes; 4° une terre située dans la dite commune et portée sous le numéro 402 même plan, même section pour une contenance de douze ares dix centiares, de la première classe et d'un revenu matriciel de quinze francs neuf centimes, confrontant à Gineste, Pédamont, Maynard, Gineste, Camperos, Baldy et Taurand; 5° une prairie lieu dit Vigne-Grande, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 442, même plan, même section pour une contenance de vingt-six ares vingt centiares, de la deuxième classe et d'un revenu matriciel de vingt-trois francs cinq centimes; 6° une friche sise lieu dit Vigne-Grande, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 441, même plan, même section, pour une contenance de seize ares dix centiares, sans classe et d'un revenu matriciel

de soixante-quatre centimes, confrontant à route, à Marcellac, Calmon et chemin. Ces divers immeubles seront mis en vente sur la mise à prix de cinq mille cinq cents francs, ci 5.500 fr.

TROISIEME LOT
Le troisième lot comprendra: 1° un pré dit Pradout porté à la matrice cadastrale de la commune de St-Médard-de-Prèsque sous le numéro 214 de la section A pour une contenance de vingt-quatre ares dix centiares, de la première classe et d'un revenu matriciel de trente-quatre francs trente-cinq centimes; 2° un pré sis au même lieu et porté à la matrice cadastrale de la dite commune de St-Médard-de-Prèsque sous le numéro 216, même plan, même section, pour une contenance de vingt-quatre ares dix centiares, de la deuxième classe et d'un revenu matriciel de vingt francs vingt et un centimes.

Ces deux immeubles confrontant à chemin, à Lavaur et à Lassale seront mis en vente sur la mise à prix de quinze cents francs, ci 1.500 fr.

QUATRIEME LOT

Le quatrième lot comprendra: 1° un pré lieu dit Le Pigeonnier porté au cadastre de la dite commune de St-Médard-de-Prèsque sous le numéro 434 de la même section A pour une contenance de vingt-deux ares soixante centiares, de la première classe et d'un revenu matriciel de vingt-huit francs quatre-vingt-trois centimes; 2° un bois sis au même lieu porté à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 435 de la même section pour une contenance de vingt ares dix centiares, de la première classe et d'un revenu de deux francs quarante centimes avec pigeonnier sans classe, ni revenu; 3° une vigne sise au même lieu et portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 437 de la même section A pour une contenance de vingt-six ares dix centiares de la 3^e classe et d'un revenu de huit francs trente-cinq centimes; le tout confrontant à chemin, à Lavaur, Bénéchie, Mourlhon, Bouzou et Marcellac.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux mille francs, ci 2.000 fr.

CINQUIEME LOT

Le cinquième lot comprendra: une terre située lieu dit Ruisseau de Cornac, portée à la matrice

cadastrale de la dite commune de St-Médard-de-Prèsque sous le numéro 209 de la section A pour une contenance de quarante-cinq ares vingt centiares, moitié première et moitié deuxième classe d'un revenu de trente-quatre francs trente-cinq centimes et confrontant à route, Marmande et chemin.

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de douze cents francs, ci 1.200 fr.

SIXIEME LOT

Le sixième lot comprendra: 1° une vigne sise au lieu dit Les Grèzes, portée à la matrice cadastrale de la commune de St-Médard-de-Prèsque sous le numéro 586 de la section A, pour une contenance de quatre-vingt-dix-sept ares dix centiares, de la deuxième classe et d'un revenu matriciel de cinquante-quatre francs soixante centimes; 2° une vigne sise au même lieu des Grèzes et portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 587, même plan, même section, pour une contenance de dix ares quatre-vingt centiares de la deuxième classe et d'un revenu matriciel de six francs cinq centimes; 3° une vigne sise au lieu dit Labrespie portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 589, même plan, même section, pour une contenance de trente-six ares cinquante centiares de la deuxième classe et d'un revenu matriciel de vingt francs quarante quatre centimes; 4° une terre sise au même lieu dit Labrespie, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 590 de la même section pour une contenance de cinquante-huit ares cinquante centiares de la troisième classe et d'un revenu matriciel de vingt et un francs six centimes; 5° une terre sise au même lieu Labrespie et portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 591 de la même section, pour une contenance de cinquante et un ares de la deuxième classe et d'un revenu matriciel de trente-deux francs soixante-quatre centimes. Tous ces divers immeubles confrontent à Lacassagne, Bouzou, Ayroles, Lassale, Souilhoh, Gineste et chemin. Ils seront mis en vente sur la mise à prix de quinze cents francs, ci 1.500 fr.

DIXIEME LOT

Le dixième lot comprendra: un immeuble en nature de pré sis au lieu dit Pré Moulet, porté à la matrice cadastrale de la commune de Prudhomme sous le numéro 887 de la section B, pour une contenance de vingt-cinq ares quatre-vingt-dix centiares, de la 3^e classe et d'un revenu de douze francs quarante-trois centimes. Ce pré, confrontant à Soulacroup, Granouillac et Chapou sera mis en vente sur la mise à prix de quatre cents francs, ci 400 fr.

ONZIEME LOT

Le onzième lot comprendra: la partie située sur la rive droite du Canal de la Bave d'un pré appelé Pré de la Bave, porté au cadastre de la commune de St-Médard-de-Prèsque sous le numéro 25 p, de la section A. Cette partie

d'Autoire sous le numéro 114 de la section A, pour une contenance de soixante-dix-sept ares cinquante centiares, des première, deuxième et troisième classes, d'un revenu de trente-huit francs soixante-quinze centimes et confrontant à chemin, à Pancy, Bergues et Dupuy.

Cet immeuble sera mis en vente sur la mise à prix de huit cents francs, ci 800 fr.

HUITIEME LOT

Le huitième lot comprendra: une terre au lieu dit Camp de Coujou, portée au cadastre de la commune de St-Médard-de-Prèsque sous le numéro 142 de la section A, pour une contenance de cinquante-trois ares cinquante centiares, de la deuxième classe et d'un revenu matriciel de trente-quatre francs vingt-quatre centimes.

Cet immeuble sera mis en vente sur la mise à prix de mille francs, ci 1.000 fr.

NEUVIEME LOT

Le neuvième lot comprendra: un immeuble en nature de pré lieu dit Fontanille, commune de St-Jean-Lespinasse, porté à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 224 de la section A, pour une contenance de quarante-neuf ares vingt centiares de la deuxième classe et d'un revenu matriciel de quarante-trois francs trente centimes. Ce pré confrontant à chemin, de Laurière, Souilhoh et Cayrol sera mis en vente sur la mise à prix de quinze cents francs, ci 1.500 fr.

DIXIEME LOT

Le dixième lot comprendra: un immeuble en nature de pré sis au lieu dit Pré Moulet, porté à la matrice cadastrale de la commune de Prudhomme sous le numéro 887 de la section B, pour une contenance de vingt-cinq ares quatre-vingt-dix centiares, de la 3^e classe et d'un revenu de douze francs quarante-trois centimes. Ce pré, confrontant à Soulacroup, Granouillac et Chapou sera mis en vente sur la mise à prix de quatre cents francs, ci 400 fr.

est d'une contenance de trente-quatre ares quatorze centiares, de la première classe et d'un revenu matriciel de quarante-trois francs soixante-seize centimes. Cet immeuble confronte à chemin, à Madame Granval, à Bonnal et au susdit canal de la Bave; il sera mis en vente sur la mise à prix de mille francs, ci 1.000 fr.

DOUZIEME LOT

Le douzième lot comprendra: 1° la partie du susdit pré située sur la rive gauche du même Canal de la Bave portée à la matrice cadastrale de la dite commune de St-Médard-de-Prèsque sous le même numéro 25 p, même lieu, même section, d'une contenance de vingt-deux ares quatre centiares, de la première classe et d'un revenu matriciel de vingt-huit francs quinze centimes; 2° un lopin de prairie sis au même lieu d'une contenance de trente-trois centiares, de la deuxième classe et d'un revenu de vingt-neuf centimes. Le tout confrontant à Madame Granval, Belfara, Delprat et au Canal sera mis en vente sur la mise à prix de six cents francs, ci 600 fr.

TREIZIEME LOT

Le treizième lot comprendra: un immeuble en nature de châtaigneraie, situé au lieu dit Pech-de-Clédy, porté à la matrice cadastrale de la commune de St-Médard-de-Prèsque, sous le numéro 214 de la section B, pour une contenance de cent dix-neuf ares cinquante centiares, de la troisième classe et d'un revenu matriciel de neuf francs cinquante-six centimes. Cet immeuble confrontant à chemin, à Marcellac, Ric et Poucy sera mis en vente sur la mise à prix de huit cents francs, ci 800 fr.

QUATORZIEME LOT

Le quatorzième lot comprendra: une châtaigneraie située au lieu dit Pépériot, commune de St-Jean-Lespinasse, portée à la matrice cadastrale de la dite commune sous le numéro 701 de la section C, pour une contenance de vingt-six ares vingt centiares, de la troisième classe et d'un revenu de deux francs dix centimes; confrontant à chemin, à Poucy et à Cologne. Cet immeuble sera mis en vente sur la mise à prix de deux cents francs, ci 200 fr.

QUINZIEME LOT

Le quinzième lot comprendra: un immeuble en nature de châtaigneraie, sis au lieu dit Le Cluzel, porté à la matrice cadastrale de la commune de St-Médard-de-Prèsque, sous le numéro 96, de la section B, pour une contenance de vingt-six ares cinquante centiares, de la deuxième classe et d'un revenu matriciel de six francs trente-six centimes. Cet immeuble confrontant à Bayle, Treil, Marcellac, Blanc et Thomas, sera mis en vente sur la mise à prix de deux cents francs, ci 200 fr.

SEIZIEME LOT

Le seizième lot comprendra: un immeuble en nature de pré, sis au lieu dit Darlande, porté à la matrice cadastrale de la commune de Bretenoux, sous le numéro 417, de la section B, pour une contenance de dix-neuf ares, de la deuxième classe et d'un revenu matriciel de dix-huit francs vingt-cinq centimes. Cet immeuble, confrontant à ruisseau, Davma et Couindou, sera mis en vente sur la mise à prix de quatre cents francs, ci 400 fr.

Le cahier des charges pour parvenir à la vente dressé par Maître TRASSY, notaire à Bretenoux, commis à cet effet a été déposé en l'étude du dit Maître TRASSY, notaire, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heure sus-indiqués sur le lotissement et les mises à prix ci-dessus.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raisons d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable, Figeac, le dix-neuf décembre mil neuf cent dix-neuf,
G. FONTANGES, avoué.

Pour tous renseignements s'adresser à Maître TRASSY, notaire à Bretenoux et à Maître FONTANGES, avoué à Figeac, Avenue de la Gare.